



Le Maire, Gérard
LEMONNIER

Directeur de publication :
Gérard Lemonnier

Comité de rédaction : Gérard
LEMONNIER, Michèle GILLES,
Jean-Luc CIVET, Viviane JACOB,
Régis FORVEILLE, Mickaël
BUCHARD, Philippe GENOUEL,
Rachel MONCEAU

Impression : Imprim'Ernée

Coordonnées de la mairie :
1 place de la mairie
53380 Juvigné
Tel : 02-43-68-51-54
Courriel :
mairiejuvigne@wanadoo.fr
Site Internet :
www.juvigne.fr
Facebook :
[Vivre à Juvigné](#)

A LA UNE

Pages 2 à 4

VOIRIE et URBANISME

Pages 4 et 5

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Pages 5 à 7

BÂTIMENTS

Pages 7 et 8

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Pages 8 à 11

VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Pages 11 et 12

CONSEIL MUNICIPAL

Pages 12 à 17

COMMUNAUTÉ de COMMUNES et SYNDICATS

Page 17

LES BRÈVES

Page 18

Le mot du maire

Le 26 mai, nous élirons nos représentants qui siégeront au sein du Parlement Européen. En ces périodes un peu troublées, voire agitées par l'émergence d'idées populistes et extrémistes, il est urgent et nécessaire de remettre l'Europe sur ses rails. Face à la montée en puissance économique de la Chine ou des États-Unis, il est plus que nécessaire de rester unis et de défendre cette Europe synonyme de paix et de progrès. Être **acteur, c'est voter.**

Ce même jour, l'activité sera très intense à Juvigné puisqu'elle coïncide avec la fête communale et la municipalité s'est portée candidate pour recevoir deux courses cyclistes organisées par « le tour du Bocage et de l'Ernée », l'une le matin et l'autre l'après-midi. A noter que la veille, le samedi soir, les animations se concluront par un superbe feu d'artifice à apprécier en famille.

Le Conseil municipal, fin mars, a voté le budget 2019 à l'unanimité. Cette année, il intègre des investissements non prévus à l'origine : la défaillance de certains commerces. En effet, nous avons étudié la construction d'une boulangerie à proximité de la supérette et l'avons intégrée dans le budget. Nous n'imaginons pas un seul instant la commune sans boulangerie d'autant plus qu'il existe un réel potentiel. Tout en tenant compte de ces éléments, le budget 2019 a été voté sans augmentation des taxes locales conformément à nos engagements et ce depuis bientôt 25 ans !

Depuis, il existe quelques raisons d'être optimiste puisque j'ai reçu un candidat intéressé par la reprise de la boulangerie actuelle puis, un autre couple intéressé par l'actuel restaurant. Leurs dossiers sont à l'étude et au final, dans les deux cas (liquidation judiciaire), c'est le juge qui décidera de la suite à donner. Il est évident que dans le cas d'une réponse positive de reprise, c'est l'initiative privée que nous privilégierons sans avoir à investir à la place des commerçants concernés.

Aujourd'hui, nous constatons partout qu'en tout métier, il faut être compétent et gestionnaire mais, pour être commerçant il faut, en plus, être accueillant. Quand ces trois qualités sont réunies, tout se passe bien et dès lors faisons tous attention (particuliers, associations...) de faire travailler ces commerçants plutôt que de se plaindre le jour où ils ne sont plus là.

Je rappelle que le Conseil municipal encourage et soutient les associations en leur allouant 45.000 € au budget 2019. Si je souhaite une solidarité entre les associations et les commerçants, je souhaite aussi que les artisans-commerçants s'organisent pour bénéficier d'une subvention de 1500 € non utilisée et votée tous les ans.

C'est tous ensemble (*consommateurs, associations, commerçants, élus*) que nous devons être solidaires, attentifs à nos choix pour continuer et espérer bénéficier du plus grand nombre de services de proximité dans nos villages.

Par ailleurs, l'appel d'offre pour le réaménagement du local destiné à la maison médicale a été publié par la Communauté de Communes, fin février. Les entreprises retenues pourront enfin démarrer les travaux.

Juvigné fait partie des trois dernières communes sur les 15 de la Communauté de Communes où le ramassage des ordures ménagères se fait encore au porte à porte dans le bourg. Comme partout ailleurs, il sera supprimé vers octobre 2019 et se fera en apport volontaire à partir des points de collecte semi-enterrés comme cela se fait déjà depuis 2 ans en campagne. Ceci dans le but de ne pas augmenter la redevance et de ne plus devoir garder de mauvaises odeurs chez soi pendant une semaine. Des points de collectes supplémentaires seront créés : Bas-Tertre ; rue du Prieuré ; ex-crédit Agricole ; rue des Chapelières ; bascule publique.

Je souhaite à tous les organisateurs de manifestations une pleine réussite, à nos agents et à vous tous qui fleurissez une belle saison printanière et estivale ainsi que bonnes vacances à toutes et à tous.

Gérard LEMONNIER

L'Accueil de Loisirs a 10 ans

Depuis 2009, Juvigné compte un Accueil de Loisirs. Mis en place à l'initiative commune de l'association Familles rurales et des municipalités de Juvigné et La Croixille, l'Accueil fête ses 10 années de fonctionnement.

Le service s'est progressivement professionnalisé avec l'embauche par Familles rurales d'un directeur de l'Accueil en CDI, fonction occupée actuellement par Pauline Garry arrivée à la fin de l'année 2018. L'Accueil ouvre traditionnellement ses portes lors des vacances d'été, quatre semaines en juillet et une semaine fin août. L'Accueil est également ouvert une semaine lors des petites vacances fin octobre, en février et en avril. En plus des enfants de 3 à 10 ans, l'Accueil a commencé à proposer des activités aux adolescents de 11 à 13 ans sur quelques journées lors des vacances et lors d'un camp de vacances en juillet.

Le Comité de pilotage travaille actuellement sur le bilan de cette décennie de développement. Un sondage vient d'être diffusé auprès des familles de Juvigné et La Croixille. L'analyse de ce sondage et un échange avec les familles au cours du mois de juin 2019 permettra au Comité de pilotage de travailler tout au long de l'année scolaire 2019-2020 sur les évolutions à prévoir pour ce service. Les nouvelles municipalités réélues en 2020 et l'association Familles rurales pourront ainsi fixer les nouvelles orientations (formation du personnel, temps d'ouverture, âge des enfants accueillis, financement de la structure, ...) à donner à l'accueil des enfants à partir de la fin de l'année 2020.

Tour du Bocage et de l'Ernée

Juvigné est une terre d'accueil qui soutient le monde sportif et prône ses valeurs. Nous sommes donc honorés d'organiser la 2^{ème} étape qui est un contre la montre (19,8 kms) et la 3^{ème} étape en ligne (104 kms) du Tour du Bocage et de l'Ernée. Il s'agit là d'un véritable événement pour notre commune. Le dimanche 26 mai 2019, c'est une grande fête qui se déroulera autour de ces épreuves réservées aux jeunes cyclistes, futures graines de champions, pour le plus grand bonheur des spectateurs amateurs de vélo.

Au nom de la municipalité, Monsieur le Maire remercie particulièrement les organisateurs, l'ensemble des bénévoles et le Comité des Fêtes de Juvigné pour leur investissement en parallèle de la Fête communale qui aura lieu durant tout le week-end.

Je formule le vœu que la mobilisation de tous soit récompensée avec la participation de nombreuses équipes et les encouragements nourris du public.

Passage des Boucles de la Mayenne

Le samedi 8 juin 2019, les Boucles de la Mayenne seront de passage à JUVIGNÉ pour la 2^{ème} étape La Croixille / Lassay les Châteaux (179 kms). La caravane arrivera de la Croixille dans le bourg de JUVIGNÉ à 11h30, le passage des coureurs étant prévu à 13h30. Ils emprunteront la D158 en direction de Luitré, puis la D567 en direction de La Grande Vieuville pour rejoindre le sacré cœur, Rahier et la commune de Princé.

Le stationnement et la circulation en sens inverse seront formellement interdits en agglomération et sur les voies communales empruntées par la course. Venez encourager cette course cycliste qui donnera du spectacle au public tout au long du parcours pendant 4 jours.

Fête de la musique

Le 21 juin 2019 aura lieu la 4^{ème} édition de la Fête de la musique. Rendez-vous à 19h00 face au « Café du village fleuri » avec la participation de Papy H (variété française) / Tina MAY (jazz anglais) et Agath'Mouss. Boissons et restauration sur place : Découvrez le potjevleesch (spécialité du Nord) avec frites et salade. Informations au 06.58.12.28.07.

Déambulez aussi sur la place de la Mairie pour écouter ou danser avec de nombreux autres artistes qui seront devant « M'Pizza ».

Départ en retraite de Jacky Bouvier

Jacky BOUVIER, adjoint technique principal de 1^{ère} classe a pris sa retraite depuis le 1^{er} décembre 2018 après 36 ans et 3 mois passés au sein des services techniques.

Jacky avait été recruté à l'âge de 25 ans, le 1^{er} décembre 1982, par le maire de l'époque, Albert Théraud, afin de pourvoir au remplacement de Ferdinand Blot.



Nommé sur un emploi très polyvalent, Jacky a toujours donné entière satisfaction dans son travail sachant prendre des initiatives et faire preuve d'un bon esprit d'équipe. Ses qualités ont d'ailleurs été reconnues par l'obtention des médailles d'honneur Régionale Départementale et Communale échelon argent, or et vermeil mais aussi par la médaille de la commune.

Également très impliqué dans la vie locale, Jacky a été longtemps membre du club de foot de Juvigné comme joueur puis arbitre. Il a d'ailleurs repris du service puisqu'il encadre les jeunes à l'école de foot le mercredi après-midi. Ce grand sportif est aussi adhérent du Cyclo-club de Juvigné. Nous saluons également son engagement en tant que sapeur-pompier volontaire à Juvigné pendant 32 ans et membre de la clique où il jouait du clairon.

La municipalité et tout le personnel communal lui souhaite une très agréable retraite et le remercie pour tous les différents chantiers effectués.



Guillaume Racinais rejoint l'équipe technique

L'année 2018 aura vu partir à la retraite trois agents techniques présents depuis plus de 30 ans. Compte-tenu des besoins générés par l'entretien de notre voirie communale, des bâtiments communaux et du fleurissement, des appels à candidatures avaient été lancés.

Ainsi, après Jérôme LINAIS et Aurélie BUON, en 2018, c'est Guillaume RACINAIS âgé de 29 ans qui a intégré l'équipe depuis le 15 avril dernier. Actuellement domicilié à La BIGOTTIÈRE, les missions principales de Guillaume concerneront l'entretien des bâtiments communaux (*maçonnerie, petits travaux d'entretien, soudure..*), l'aide au service fleurissement (*plantations, tonte, arrosage, travail dans les serres..*), l'aide au service voirie (*conduite d'engin, point à temps, aide fauchage, élagage..*) et l'aide à la mise en place des illuminations de Noël et permanence par roulement à la déchetterie relais.

Guillaume RACINAIS a également été pompier volontaire à Fougerolles du Plessis pendant 4 ans. Il pourra ainsi rejoindre les pompiers de Juvigné et compléter l'effectif disponible de jour... A condition, cependant, que Guillaume vienne habiter à Juvigné ! D'ores et déjà, le jeune couple recherche une maison à la campagne plutôt que dans le bourg. Ainsi, l'équipe technique, dirigée par Ludovic GALLIENNE est désormais au complet.

La pose du compteur Linky à partir du 1^{er} juillet 2019

La pose du nouveau compteur Linky sur la commune de Juvigné a été confiée par Enedis à l'entreprise OK Service. Les véhicules des poseurs sont identifiés au nom de l'entreprise et portent le logo « Partenaire Enedis pour Linky ». A défaut, une carte professionnelle peut-être réclamée au poseur.

Pourquoi le compteur Linky ?

Linky est un nouveau compteur électrique communicant. Il s'inscrit dans le contexte global de transition énergétique : faire des économies d'énergie, augmenter la part des énergies renouvelables et ainsi réduire les émissions de CO2.

Quels sont les avantages pour les clients ?

- . Des relevés de vos consommations automatiques et quotidiens.
- . Interventions à distance, plus rapides, moins coûteuses et sans rendez-vous.
- . Un accès à vos données de consommation sur un portail personnel et sécurisé.
- . Une facturation sur les consommations réelles.
- . Un diagnostic des pannes facilité pour un dépannage plus rapide.
- . Le coût du compteur et de son installation est pris en charge à 100% par Enedis

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service client au 0.800.054.659 (service & appel gratuit) ou rendez-vous sur www.enedis.fr

La Classe 9

La « Classe 9 » de la commune de Juvigné organise le traditionnel rassemblement de tous les anciens, actuels et nouveaux habitants de Juvigné nés une année se terminant en « 9 ». Un repas sera donc organisé le samedi 28 septembre 2019 à la salle des fêtes de Juvigné, mise à disposition par la municipalité.

Un dépôt de gerbe aura d'abord lieu au monument aux morts de la commune à 18h30. Une photo de groupe sera ensuite proposée, suivie d'un verre de l'amitié à 19h00. Rendez-vous enfin à la salle des fêtes pour un repas convivial (36 euros par adulte et 10 euros par enfant) servi par le restaurant « L'Alica » du Bourgneuf-la-Forêt, suivi d'un bal animé par un DJ. Les conjoints sont bien sûr les bienvenus.

Des invitations seront envoyées au cours du mois de juin. Si vous êtes concerné(e)s par la soirée et que vous n'avez pas reçu le courrier d'invitation, merci de vous faire connaître en contactant Régis Forveille au 06-59-07-46-68.

VOIRIE et URBANISME

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Civet

Les membres de la commission :



M. Forveille



M. Tarlevé



M. Bouvier



M. Pigeon



M. Buchard

M. Forveille / M. Tarlevé / M. Bouvier / M. Pigeon / M. Buchard

Voirie

Le programme voirie 2019 n'est pas encore défini. Le Conseil municipal a voté en investissement 70 000 €. La commission a défini des priorités qui seront actualisées en fonction de la consultation auprès des entreprises. Pour l'entretien, la même enveloppe que les années passées a été attribuée, soit 30 000 €. Notre nouvelle équipe des services techniques sera mise à contribution avec l'entreprise retenue.

Bois de Châtenay

La journée de nettoyage et d'élagage du bois de Châtenay aura lieu **le vendredi 7 juin 2019** à 9 heures. Toutes les personnes intéressées peuvent réserver cette date.

Lotissement « Le Rocher »

Plusieurs parcelles sont disponibles dans le lotissement « Le Rocher ». Pour tous renseignements, contacter la mairie. Le prix de vente est de 33€ le m².

Balayage

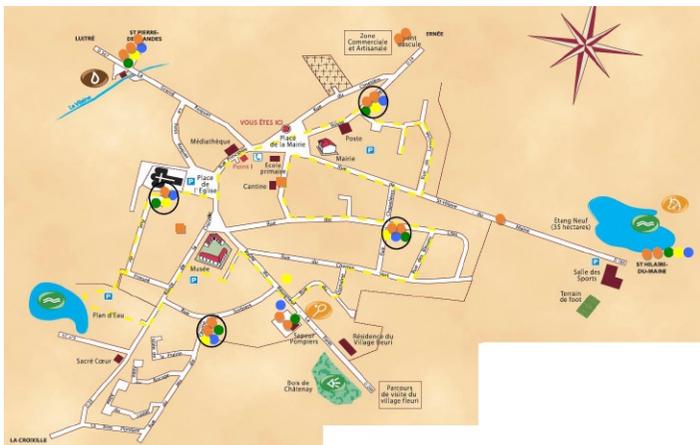
Depuis le 13 mars dernier, la balayeuse passe tous les mois. Nous rappelons qu'il est nécessaire d'enlever les voitures et les différents obstacles pour faciliter le passage de l'engin.

Dates de passage : lundi 15 avril ; lundi 13 mai ; vendredi 14 juin ; mercredi 17 juillet ; vendredi 30 août ; mardi 24 septembre ; mercredi 23 octobre ; mercredi 20 novembre ; vendredi 20 décembre.

Conteneurs semi-enterrés

La Communauté de Communes a voté un budget pour des emplacements d'apport volontaire en agglomération sur trois ans afin de supprimer le porte à porte dans les centres bourgs. En 2019, ce sera la dernière étape de réalisation des travaux. Ceux-ci sont prévus en fin d'année.

Les points de collecte *existants* sont au pont bascule (ajout de conteneurs aériens pour le verre, le plastique, et le carton), à l'Etang-Neuf, au parking du local vétérinaires, au Rachat et au lotissement le Rocher.



Le Conseil municipal a validé **4 nouveaux points de collecte** avec des conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères) et la présence de conteneurs aériens (verre, plastique, carton) : au parking de l'ancien Crédit Agricole, au parking rue des Lilas, au Bas-Tertre et au parking du lotissement du Prieuré. Seront également ajoutés à la salle des fêtes et à la cantine des conteneurs aériens de 1,5 m3 qui remplaceront les bacs existants.

Une information plus précise sera communiquée aux habitants le moment opportun.

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT et TOURISME

Le Maire et l'adjointe déléguée :

Les membres de la commission :



M. Lemonnier / Mme Jacob



Mme Gilles / M. Genouel / Mme Guillopé / Mme Monceau



M. Pigeon / Mme Bigot / M. Buchard (plan d'eau)

Déchetterie

(retrouvez les dates d'ouverture sur www.juvigne.fr)

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Heures d'ouverture
Vendredi	3 – 17	7 – 21	5 – 19	2 – 16	6 - 20	9 h 45 – 11 h 45
Samedi	4	8	6	3	7	9 h 00 – 12 h 00
Lundi	6 - 20	11 - 24	8 - 22	5 - 19	9 - 23	13 h 45 – 16 h 45

Remise des prix communaux du fleurissement 2018

Cette cérémonie, devenue incontournable, récompense nos lauréats qui, en fleurissant leur maison, leur jardin, leur balcon et leur commune, contribuent à l'embellissement de notre village. Fleurir sa demeure, c'est participer à l'effort collectif pour rendre notre commune attrayante. Cette mobilisation constitue à bien des égards un véritable engagement citoyen et civique.

En ce sens, la municipalité remercie l'ensemble des personnes présentes à la cérémonie ainsi que tous nos partenaires pour le tirage de la tombola (Groupama : caisse locale « *Les trois Collines* » ; Aliments Genouel ; Anjou Maine Céréales ; CocciMarket ; Super U ; Heulot Horticulture ; MMA (20 jardinières) et les pépinières Dauguet.



Passage du jury communal 2019

Le passage du jury communal est fixé au **jeudi 11 juillet 2019**. Les résultats seront publiés dans les boîtes d'affichage et sur le site Internet de la commune www.juvigne.fr à compter du **mardi 16 juillet 2019**. La commune incite toutes les personnes qui souhaitent être bénévoles aux plantations et/ou bêchage à contacter Ludovic GALLIENNE au service espaces verts Tél : 02.43.68.51.43.

Les bénévoles du fleurissement à Paris

Le 13 février dernier, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) organisait la 59^e remise des prix nationaux placée sous le très bel anniversaire des 60 ans du label, au Pavillon d'Armenonville à Paris, en présence de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État en charge du tourisme auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Afin de remercier la trentaine de bénévoles qui œuvre chaque année pour le bêchage et les plantations, la municipalité a souhaité les inviter à cette cérémonie. En effet, lors de la séance plénière du 24 octobre 2018, le jury national confirmait le label "Quatre fleurs" à notre commune. Ce label est vécu comme une récompense de tous les efforts entrepris par toutes celles et ceux qui contribuent au fleurissement. En ce sens, la municipalité avait à cœur de remercier tout particulièrement les bénévoles.

Toilettes publiques

La municipalité a entrepris la mise aux normes des toilettes publiques au plan d'eau Saint Martin pour cet été. Accessibles aux personnes à mobilité réduite, ils seront conformes à l'environnement et reliés au réseau d'assainissement. C'est l'entreprise SAGELEC qui réalisera les travaux conjointement avec les services municipaux pour un montant d'environ 30 000 €.

Nuit européenne des Musées

Le Musée de l'Évolution agricole ouvrira gratuitement ses portes **le samedi 18 mai 2019** de 19h00 à 00h00 pour la Nuit européenne des Musées. Une occasion unique de découvrir le Musée sous un autre angle. Vous serez surpris par nos collections exceptionnelles qui retracent deux siècles d'histoire rurale. Découvrez les premières machines à vapeur, les outils de travail à la main et dans les champs, la galerie des tracteurs et de moteurs rutilants, l'écurie jusqu'à la mécanisation... Souvenez-vous de votre enfance à travers la reconstitution d'un foyer d'antan (*années 1930*) et d'une exposition intitulée « Il était une fois l'école ».

Vente de crêpes et/ou bolée de cidre : 0 € 50 l'unité et jeu de piste pour les enfants. Venez nombreux !

Installation d'un vélo training au Plan d'eau

Un nouvel équipement vient d'être installé au Plan d'eau Saint-Martin. Il s'agit d'un vélo « fitness » qui combine le meilleur de la course à pied, du cyclisme et du vélo elliptique. Grâce à ses exercices de faible impact, le « vélo debout » permet un travail cardio tout en douceur pour vos articulations. Il s'adresse donc à des personnes d'âge différent avec des motivations allant du bien être à la compétition.



Pêche au Plan d'eau Saint-Martin

La pêche au plan d'eau Saint-Martin est ouverte tous les jours **depuis le 1^{er} avril jusqu'au dimanche 30 septembre 2019** (sauf le dernier week-end de mai « le 25 et le 26 »).

- Prise maximum journalière par pêcheur : 5 truites pour 1 gaule ; 8 truites pour 2 gaules et 10 truites pour 3 gaules + 5 kgs dans les autres espèces autorisées.
- La pêche n'est autorisée qu'à la ligne flottante équipée d'un seul hameçon.
- L'accès au plan d'eau, pour les pêcheurs, est strictement interdit avant 7 heures et après 20 heures le soir (*pêche de nuit interdite*).

Tarifs :

Enfant (<i>jusqu'à 10 ans</i>)	1 € 50	5 truites maximum
Pour 1 gaule	4 €	5 truites
Pour 2 gaules	6 €	8 truites
Pour 3 gaules	7 €	10 truites

La société Montécot réapprovisionne régulièrement le plan d'eau en truites par tranche de 30 kilos. Pour la saison 2019, 150 kg supplémentaires de truites ont été lâchés. Les cartes sont en vente auprès du garde pêche Michel CHESNAIS et au café du Village Fleuri. Règlement complet disponible à la Mairie.



BÂTIMENTS

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



M. Civet



M. Bouvier



M. Buchard

Coccimarket

A la demande de M et Mme Sergeant, gérant du Coccimarket, un renouvellement du système de chauffage a été étudié. Ce système de chauffage doit en effet être compatible avec de nouvelles vitrines réfrigérées qui vont être achetées par M et Mme Sergeant. Un budget d'environ 15000 euros est prévu.



Salle des fêtes

La palissade en bois sur le côté de l'entrée de la salle des fêtes étant en mauvais état, la municipalité a validé la création d'un mur afin de la remplacer. L'entreprise Ludovic Berthelot a été retenue pour réaliser les travaux de démontage de la palissade et de réalisation de la maçonnerie.

L'entreprise Tual a été retenue pour l'installation d'une couvertine sur le mur.

Les travaux ont été validés pour un coût d'environ 5 000 euros.

Mairie

Le paratonnerre de la mairie doit être changé pour être mis aux normes afin de garantir la sécurité du bâtiment. L'entreprise Gougeon a été retenue pour un budget de 1300 euros.

Investissements 2019

Suite à l'arrêt de l'activité de la boulangerie de Juvigné, la municipalité a engagé une réflexion sur le financement d'une nouvelle construction afin d'accueillir un nouveau boulanger. Toutefois, des négociations en cours pour la reprise de l'actuelle boulangerie ont amené la municipalité à mettre en attente les différentes études, la démarche privée étant privilégiée à l'action publique.

Si les investissements envisagés pour la boulangerie n'avaient pas lieu, la municipalité pourra définir l'ampleur des investissements pour les premiers travaux de rénovation de l'église Saint-Martin.

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Le Maire et l'adjointe déléguée :



M. Lemonnier



Mme Gilles

Les membres de la commission :



Mme Jacob



Mme Bigot



Mme Monceau

ACPG-CATM

L'association C.A.T.M recrute des sympathisants ou des soldats de France qui ont effectué leur service militaire entre les années 1962 et 1997 pour devenir porte-drapeau au sein de l'association. Pour ce faire, ne pas hésiter à contacter Joseph BLIN au 02/43/68/50/83. Enfants et parents, n'oubliez pas l'armistice le dimanche 5 mai 2019. Rassemblement devant la Mairie à 10h15 suivi de la célébration à l'église et de la cérémonie au monument aux morts.

Amicale laïque

Le bureau de l'association remercie toutes les familles qui ont contribué à la réussite des ventes de saucissons, brioches et chocolats. Nous vous rappelons que l'Amicale Laïque organise **le dimanche 30 juin 2019** la fête de l'école à l'espace périscolaire des Lilas. Elle débutera par un repas original servi par « Foueestif » qui vous servira des fousés (*petits pains chauds avec garniture au choix salé et/ou sucré*). Suivront l'après-midi les traditionnelles animations. N'hésitez pas à vous manifester auprès d'un membre de l'Amicale, si vous souhaitez contribuer à l'organisation de cette fête, car plus nous avons de personnes, plus nous pouvons proposer d'animations.

Familles rurales

En proposant des activités et des services, Familles Rurales contribue à améliorer le cadre de vie des habitants en milieu rural. Les activités s'adressent aux parents, enfants, jeunes, aînés, confirmant ainsi la dimension familiale de ses actions. *Voici les différentes activités proposées :*

Art floral : 1 fois/mois de 20h15 à 21h30 à la Maison des Associations, pour adolescents et adultes.

En début de saison, un dossier est remis à chaque participant. Il indique les dates de chaque cours, la photo de la composition, les détails des matériaux et fleurs qu'il faut apporter (l'animatrice peut fournir mais avec un supplément) - *Renseignements auprès de Thérèse TANDE 02.43.68.55.38*

Relooking de petits meubles (guéridon, chaise...) : stage sur 2 cours de 4 heures - *Renseignements auprès de Martine DESHAYES 06.23.74.74.29*

Scrapbooking : Technique pour mettre en valeur vos photos de familles ou autres dans un album - 1 atelier tous les 2 ou 3 mois à la maison des associations - *Renseignement auprès d'Aurélie DESHAYES 06.26.27.72.35*

Cuisine : recettes simples et peu coûteuses, 1 fois/mois, à la Maison des Associations pour adolescents et adultes - *Renseignement auprès de Sylvie LEROUGE 06.14.20.40.46*

Yoga : Cours de Yoga (hatha yoga, yoga nidra et do-in) donnés par Sylvie CHARDIN, enseignante de YOGA diplômée de l'Ecole Van Lysebeth à Paris depuis 2009. Elle enseigne depuis 2004 et pratique depuis 1980. Les cours ont lieu le jeudi. Deux séances sont proposées, une de 18h15 à 19h45 et une autre de 20h00 à 21h30 - *Renseignement auprès de Laëtitia PINCON 06.63.35.22.17*

Couture : C'est une nouvelle activité que nous venons de mettre en place afin de confectionner des sacs, chouchous, tabliers enfants et autres objets en tissu. En fonction de la demande, il pourra également être fait un groupe pour la réalisation ou l'apprentissage d'ourlets et couture. Par groupes de 5 à 6 personnes maximum - Séance de 2h00 - 1 samedi par mois de 10h00 à 12h00. Les participants doivent apporter leur machine à coudre. *Renseignement auprès de Martine DESHAYES 06.23.74.74.29*

Bourse aux plantes : Notre 3ème bourse aux plantes a eu lieu le 28 avril dernier à la Maison des Associations. Une quinzaine d'exposants étaient présents, les visiteurs ont donc pu découvrir différentes variétés de plantes et d'accessoires de jardinage.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre et/ou apporter vos idées : adresse mail de Familles Rurales : famillesrurales53380@gmail.com

Fête du musée de l'Évolution agricole



La Fête du Musée aura lieu **le dimanche 15 septembre 2019**. Un nouveau « menu » servi sous le chapiteau vous sera communiqué ultérieurement. Lors de cette journée animée, venez participer à l'animation « Drôle de savoir » pour adultes à 10h00 (sous le chapiteau) ; à la fabrication et la vente de farine de blé noir. Retrouvez la fameuse dictée lue par Evelyne Moreau à 15h15. L'après-midi sera également ponctuée par un groupe dansant. Sans oublier le vide-greniers dans lequel vous pourrez déambuler toute la journée. **Exposants** : 1 € / mètre linéaire.

ENTRÉE GRATUITE POUR LES VISITEURS. Informations et réservations à la Mairie ou au 06.47.13.88.77. Vous pouvez retirer un bulletin d'inscription à la Mairie ou sur le www.juvigne.fr

Ne manquez pas également la **Nuit européenne des Musées** qui aura lieu le samedi 18 mai 2019 de 19h à 00h. **Entrée libre.**

Les Amis Chocianòw

Depuis le début de l'année, l'élément majeur de notre activité a bien sûr été notre après-midi cabaret du 3 mars. La salle des fêtes était pleine pour assister au magnifique spectacle où se sont produits sur scène la chanteuse Mathilde avec son frère Simon à la guitare, dans un récital des années 70 à 90 ovationné par le public. Le charme, les costumes et la beauté des danseuses ont conquis le public. Enfin Laurent Chandemerle, notre vedette de la journée, nous a ravi par ses chants d'imitations et sketches de toutes sortes pendant 1h30 de délire.

Merci à nos artistes, aux spectateurs, à tous les bénévoles qui ont vendu les billets, préparé la salle, etc... Et enfin, merci à tous nos sponsors pour leur contribution. À notre tour de les soutenir en les faisant travailler.

US Football Les Bleuets

La saison se termine pour l'ensemble des équipes du Club. L'équipe A qui réalise un très bon championnat finira dans le haut du classement en espérant une accession au niveau supérieur !

A notre grande satisfaction, l'effectif étant très fourni, nous avons engagé à partir d'avril une équipe en football loisirs à 7 joueurs. Cette nouvelle formule privilégie la convivialité et le choix des jours de match (souvent le vendredi soir) ... Nous espérons que notre effectif s'étoffera encore plus à l'intersaison pour profiter de notre dynamique afin d'engager une deuxième équipe en championnat.

Au niveau des jeunes, 2 joueurs sont en entente avec Ernée en U17 et se situent en milieu de tableau. Les U15 en entente avec Saint Pierre des Landes réalisent une bonne deuxième phase et sont actuellement 3^{ème}. Deux équipes U13 sont engagées, l'une en deuxième division et l'autre en troisième division avec des résultats encourageants. Le football d'animation où figurent les U11, U9 et U7 participent aux matchs ou plateaux le week-end.

Nous sommes satisfaits du nombre et de l'investissement aux entraînements avec environ 30 joueurs en football d'animation et environ 35 joueurs pour les U13, U15 et U17.

A l'initiative de Nicolas MORIN et Sébastien POUTEAU, nous avons pu mettre en place un deuxième entraînement par semaine pour cette dernière catégorie et deux stages pendant les petites vacances de février et pâques qui ont été proposés aux jeunes avec beaucoup de succès.

Concernant les festivités, nous remercions les personnes présentes à notre soirée « choucroute » qui fut un vrai succès ! Nous tenons également à remercier la municipalité pour les divers travaux réalisés au stade. L'assemblée générale du club aura lieu à la salle des associations **le vendredi 5 juillet à 20h**. N'hésitez pas joueurs, parents, encadrants et sympathisants à venir nombreux nous soutenir lors de cette soirée.

Comité des Fêtes

Fête communale du 25 et 26 mai 2019

Samedi 25 mai : <ul style="list-style-type: none">- A partir de 12h, inscription du duathlon enfants et départ à 13h00 (engagement 2€).- A partir de 13h30, inscription du duathlon pour les adultes et départ à 15h (engagement 5€).- A 20h00, soirée buffet campagnard à volonté animée par « Jérôme ».- A 22h45, feu d'artifice au plan d'eau.	Dimanche 26 mai : <ul style="list-style-type: none">Deuxième étape du 4^e Tour du Bocage et de l'Ernée 53, Course fédérale junior.- 9H00 à JUVIGNE : 17,8 km en contre la montre par équipe.- 14h30 à JUVIGNE : 110 km pour une étape en ligne.- 14H45 : Char MISS JUVIGNE et ses DAUPHINES, vélos fleuris et majorettes.- 17h30 : Arrivée de la course.- SAMEDI ET DIMANCHE : fête foraine.
---	---

Raquette juvignéenne

Les stages de tennis se dérouleront du 8 juillet au 26 juillet. Les inscriptions auront lieu au « Café du Village Fleuri » le samedi 6 juillet. Le tournoi est fixé au samedi 20 juillet pour les jeunes et au dimanche 21 juillet pour les adultes. N'hésitez pas à venir jouer sur le terrain qui a été rénové l'an dernier aussi souvent que vous le souhaitez. L'assemblée générale est fixée au vendredi 10 mai à la « Maison des Associations ».

Médiathèque

Dans le cadre du prix Bull Gomme 53, en partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Mayenne, Evelyne MOREAU, responsable de la médiathèque de JUVIGNÉ, a accueilli l'illustrateur Jérôme GILET alias Gijé, dont la série "La boîte à musique" est rédigée par Carbone. Ce fut une rencontre marquante pour les élèves de CE2-CM1, et leur enseignante Mme Julie LECOURT, d'accueillir un illustrateur dans leur classe.

Les élèves avaient soigneusement préparé sa venue après avoir lu les 2 premiers tomes. Gijé était ravi de constater que les enfants étaient avides de questions sur les techniques utilisées pour les illustrations, l'imagination nécessaire pour mettre en place une histoire, la rendre attractive, les angles de vue, etc. Tout au long de la matinée, Gijé a fait de nombreuses illustrations à main levée au tableau. Les enfants étaient très admiratifs de son talent. Pour les remercier, il leur a offert une grande illustration de Nola (personnage principal de la BD) qu'il a dessinée sous leurs yeux ébahis... En échange, les enfants lui ont également remis des dessins de leur personnage préféré dans la série.



VIE SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE

Le Maire et l'adjoint délégué :



M. Lemonnier



M. Forveille

Les membres de la commission :



Mme Gilles



Mme Bigot



Mme Guillopé

Accueil de loisirs

L'Accueil de loisirs sera ouvert **du 8 juillet au 2 août 2019** et du **26 au 30 août** pour les 3/11 ans de 9h à 17h. Un péri-accueil est également proposé de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Diverses activités seront proposées : activités sportives, créatives, culturelles... selon un programme d'animation. Des sorties à la journée seront également envisagées (piscine, inter-centre, journée pêche... par exemple).

Ce planning sera diffusé mi-mai par mail et en version papier aux enfants de l'école de Juvigné ou aux enfants ayant déjà fréquenté l'Accueil de loisirs. Vous trouverez également toutes les informations sur l'Accueil de loisirs à l'affichage à l'entrée de l'espace périscolaire. Les inscriptions s'effectueront de la mi-mai jusqu'au 14 juin lors de permanences.

2 camps sont organisés :

- Un camp cirque pour les 8/10 ans du 15 au 19 juillet à Andouillé. Celui-ci sera encadré par des professionnels du cirque sous un chapiteau. Un spectacle sera présenté par les professionnels **le mardi 16 juillet**, ouvert à tous. Il sera gratuit pour les enfants du camp et à 6 € la place pour le public extérieur. Un spectacle sera présenté par les enfants à la fin du camp, gratuit et ouvert à tous.
- Un camp multi-activités pour les 11/13 ans du 8 au 12 juillet à Pouancé. Au programme : paddle, biathlon laser, aquaparc, jeux sportifs, baignade.

L'inscription à ces camps est prioritaire pour les enfants des âges indiqués et les places sont limitées (24 enfants par camp). S'il reste des places, il pourra être proposé à des enfants d'un an plus jeune ou plus vieux de s'y inscrire, selon une liste d'attente. Le brevet de natation ou le test d'aisance aquatique sera obligatoire pour l'inscription. N'hésitez pas à contacter la directrice Pauline GARRY pour de plus amples informations au 02.43.68.54.87 ou par mail accueildeleisirs.juvigne@orange.fr

Aménagement de la cour de l'Espace périscolaire

Les pelouses de la cour de l'Espace périscolaire ont été réaménagées par les agents municipaux afin de poser des pelouses synthétiques plus adaptées à l'utilisation des enfants, en accord avec tous les utilisateurs de cet espace. Des barrières ont également été installées afin de protéger les plantations.



De plus, les élèves d'Anne-Marie LEFEUVRE et Clotilde MADELON ont réalisé « un travail sur le vivant ». A leur demande, Ludovic GALLIENNE, responsable des espaces verts, est venu planter avec les enfants un arbre de Judée et un albizia. Très vite, les questions ont fusé « un arbre mange quoi ? il faut lui donner à boire ? pourquoi mettre de la terre ? pourquoi démêler les racines...etc ». Chaque enfant a ensuite déposé de la terre mélangée avec du fumier composté aux pieds des deux arbres. Le but étant d'associer les enfants à ces plantations afin qu'ils respectent les végétaux ! Ces derniers ont jusqu'à la fin du mois de Juin pour surveiller le développement de leurs plantations.

CONSEIL MUNICIPAL

4 décembre 2018

10 présents et 3 absents : Mrs Forveille, Pigeon et Genouël

Intervention de Sylvain Garnier, responsable du bureau d'études de la voirie de la Communauté de Communes

Depuis le 1^{er} septembre, Sylvain Garnier, ancien responsable au Conseil Départemental, a été nommé au poste de responsable du bureau d'études voirie et aménagement urbain récemment créé à la Communauté de Communes. Monsieur Garnier présente les missions de son service au Conseil municipal, à savoir : aménagement urbain, travaux de voirie, gestion de la voirie et de la circulation et accompagnement des projets de bâtiments. Monsieur Garnier précise que le but de ce service est d'aider les communes dans leurs démarches et réalisations de projets et non d'imposer quoi que ce soit.

Création emploi adjoint technique à temps complet, services techniques

Suite au départ en retraite de Jacky BOUVIER, au 1^{er} décembre 2018, il avait été convenu de prendre une décision sur l'opportunité de son remplacement lors de la réunion de décembre. Compte tenu de la charge de travail et des besoins, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2019 avec les missions suivantes : aide au service fleurissement (plantations, tonte, arrosage par roulement...) ; aide au service voirie (point à temps, rechargement, aide fauchage, élagage...); entretien des bâtiments : compétences en maçonnerie, petits travaux divers (peinture, pose placo,...), permis poids lourds apprécié. Il est également proposé de ne pas supprimer l'emploi de Jacky, à savoir adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, afin de pouvoir, éventuellement, recruter par mutation. Le conseil municipal accepte.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable : exercice 2017

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2017 et n'émet aucune observation.

Tour du Bocage et de l'Ernée : subvention

Suite à une réunion le 9 Novembre dernier avec la présidente du Comité des Fêtes et Gérard Cougé ainsi que Patrice Beaulieu, organisateurs du Tour du bocage et de l'Ernée, il est proposé au Conseil municipal d'accepter d'accueillir cette épreuve cycliste sur notre commune le dimanche 26 Mai 2019 (course juniors 17-18 ans figurant sur le calendrier national par étapes). Il est demandé une participation financière de la commune à hauteur de 1 500 € par course, soit 3 000 € pour la journée, à verser sous forme de subvention pour avril 2019.

Le conseil municipal accepte d'accueillir ces épreuves cyclistes sur le territoire de la commune le dimanche 26 mai 2019 et a donné un accord favorable pour le versement de la subvention à hauteur de 3 000 € maximum au Tour du Bocage et de l'Ernée qui sera inscrite au budget 2019.

Haie du lotissement St Martin le long de la route départementale : convention commune/propriétaires riverains

Comme décidé lors de la réunion du Conseil du 9 octobre, un courrier informant les propriétaires de la décision du Conseil municipal de procéder au remplacement de la haie par des végétaux ne dépassant pas 1,50 m de hauteur leur a été adressé le 25 octobre. Suite à réclamation de l'un d'entre-eux, les riverains ont été conviés à une réunion en mairie le 13 Novembre. Suite à discussion, il a été proposé de couper la haie actuelle à une hauteur de 1,70 m, avec un lamier, ce qui fera environ 1.80 m avec les repousses. Les riverains seront prévenus une semaine avant la date d'intervention. Un devis a été demandé à l'entreprise Rossard qui s'élève à 1.800 € TTC y compris l'évacuation des déchets. Si possible, la première intervention aurait lieu en Janvier puis deux fois par an. Par contre, les propriétaires s'engagent à entretenir la haie située de leur côté de parcelle, inaccessible pour les services municipaux.

En conséquence, il a été proposé d'établir **une convention** entre la commune et les propriétaires riverains.

8 Janvier 2019

11 présents et 2 absents : Mme Bigot et Mr Tarlevé

Projet de parc éolien sur St Hilaire du Maine

Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur ce projet.

Demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bois Joli en vue d'exploiter un élevage avicole de 40 000 volailles au lieu dit « La Pilaie »

Le Conseil municipal a émis un avis favorable sur ce projet.

Construction d'un bâtiment commercial : autorisation du lancement des procédures administratives

Suite à la réunion d'information du 27 décembre, dont le compte-rendu a été adressé au Conseil municipal le 28 décembre, vu la fermeture du dernier restaurant et de l'unique boulangerie, le Conseil municipal décide de donner son accord pour la construction d'un bâtiment pouvant abriter 2 ou 3 commerces sur la parcelle que la commune est en train d'acquérir, cadastrée AB 434, située « rue des Sorbiers » ou d'étudier toute autre possibilité de construction ou d'aménagement et autorise le maire à lancer toute démarche et procédure administrative permettant la réalisation de ce projet et notamment la consultation de maîtrise d'œuvre et l'appel d'offres à procédure adaptée à suivre (MAPA) ainsi qu'à solliciter les subventions éventuelles auprès des différentes administrations ou organismes concernés, sauf si repreneurs éventuels des actuels commerces.

5 février 2019

13 présents

Proposition de donation par Melle CHARLAND Solange

Monsieur le Maire expose que par courrier du 15 Janvier 2019, Mme Solange CHARLAND, demeurant à Marseille mais originaire de Juvigné, propose de faire don à la commune de deux biens comprenant maisons et jardins situés 15 et 17 Rue de St Hilaire. Le conseil municipal, considérant la vétusté des maisons, ne donne pas suite à cette proposition.

Création d'un emploi saisonnier au Musée de l'Évolution agricole

Afin de faire face aux besoins saisonniers du musée, il est décidé de créer un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine à temps incomplet 28/35^{ème}, pour une durée de deux mois allant du 1^{er} Juillet au 31 Août 2019 inclus.

Création d'un emploi saisonnier de garde pêche au plan d'eau communal

Création d'un emploi saisonnier de garde pêche au plan d'eau St Martin, pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2019 inclus, à raison de 12h par mois. La rémunération sera proportionnelle au temps de travail et basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Validation du Projet de PLUI de l'Ernée

Il est rappelé les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes à engager la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée. Sont indiquées les principales orientations et réglementations intéressant le territoire de la commune de Juvigné. Il est aussi fait référence aux débats du Conseil municipal en date du 27 Juin 2017 et du 6 Novembre 2018 validant les orientations générales du PADD et celui du Conseil Communautaire en date du 19 Novembre 2018.

Le document est composé :

- D'un rapport de présentation d'un projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un règlement littéral et graphique, des OAP et d'annexes.

Chaque commune a présenté à l'ensemble des membres du Conseil municipal : les OAP, le règlement graphique, les STECAL.

Les grandes caractéristiques du projet de PLUI de l'Ernée sont les suivantes :

- Poursuivre l'ambition d'un accueil de nouvelles populations en suivant un rythme démographique soutenu en prévoyant un besoin en logements de l'ordre de 130 logements par an en moyenne ;
- Réinvestir les centres bourgs en recentrant le développement urbain en continuité du tissu existant ;

- Préserver l'activité agricole en limitant l'étalement urbain et les possibilités de constructions en zones agricoles (STECAL) ;
- Créer les conditions d'accueil pour le développement de l'activité économique sur les principaux pôles identifiés par le SCOT ;
- Intégrer un projet respectueux de l'environnement en confortant la trame Verte et Bleue sur le territoire intercommunal par la préservation des réservoirs de biodiversité, des bords de cours, des zones humides, des haies et boisements...

Le Conseil municipal valide les grands principes du projet de PLUI tel que présenté pour arrêt. A noter que les entreprises Genouel et Blin ont été enregistrées comme ayant des projets d'extension de leurs bâtiments d'entreprise et ont donc été prises en considération pour une future extension en étant inscrite dans un STECAL (possibilité de construction en zone agricole). Ce qui n'est pas le cas pour les entreprises LEON, BERTHELOT et ORRIERE qui n'ont pas déposé de projets d'extension.

13 mars 2019

12 présents et 2 absents :Mrs Tarlevé et Pigeon

Compte de gestion 2018 du receveur : commune et lotissement le Rocher

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2018, dressés par le receveur d'Ernée et arrêtés aux mêmes chiffres que les comptes administratifs.

Compte administratif 2018 : Budget commune

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018.

FONCTIONNEMENT : Dépenses = 1.179.680,14 €
 Recettes = 1.786.571,02 € y compris le report de l'excédent 2017 d'un montant de 426.485,02 €. D'où un excédent de clôture de 606.890,88 €

INVESTISSEMENT : Dépenses = 545.511,14 €, y compris le report du déficit 2017 d'un montant de 48.185,14 €. Restes à réaliser dépenses = 32.400 €
 Total dépenses= 577.911,14 €
 Recettes= 547.654,06 €
 D'où un déficit de clôture de 30.257,08 €

Affectation de résultat 2018 Budget commune

Le Conseil municipal décide de répartir les résultats dégagés sur le compte administratif de la commune pour l'année 2018, de la façon suivante :

Section d'investissement : Cette section présente un excédent de clôture sur l'exercice 2018 d'un montant de 2.142,92 € et d'un déficit dans les restes à réaliser de 32.400 €. D'où un déficit de clôture 2018 d'un montant de 30.257,08 € qui sera repris au budget 2019.

Section de fonctionnement : Cette section présente un excédent de clôture d'un montant de 606.890,88 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Article 1068 « Affectation résultat » (recette d'investissement) : 180.000 €
- Article 110 « Report en fonctionnement » : 426.890,88 €

Compte administratif 2018 budget annexe Lotissement le Rocher

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018, dressé par Monsieur le Maire, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses = 378.475,79 €
 Recettes = 564.334,30 €, y compris le report de l'excédent 2017 d'un montant de 188.423,16 €. D'où un excédent de clôture de 185.858,51 €

INVESTISSEMENT : Dépenses = 684.555,67 € y compris le report du déficit 2017 d'un montant de 319.990,16 €
 Recettes = 374.245,65 €
 D'où un déficit de clôture de 310.310,02 €.

Statuts modificatifs de la Communauté de Communes de l'Ernée portant élargissement de ses compétences : Refus

Monsieur le Maire expose que, par délibération N° DL-2019-001 du 21 Janvier 2019, le Conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts portant élargissement de ses compétences en y ajoutant la compétence « création et exploitation d'un nouveau cinéma intercommunal ». Chaque conseil doit maintenant délibérer avant le 21 avril 2019. Le Conseil municipal s'est prononcé contre suite à un vote à main levées qui donne les résultats suivants : Présents : 11, Votants : 11, Pour : 3, Contre : 6, Abstentions : 2, en considérant que la fréquentation prévisionnelle estimée sera difficilement atteinte ainsi que le déficit engendré par cette nouvelle compétence. Le Conseil municipal refuse la modification statutaire présentée et les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes de l'Ernée.

Schéma Vélo Départemental : validation tracés sur le territoire communal

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Directeur de l'agence Départementale du Tourisme en Mayenne informe que Mayenne Tourisme, conjointement avec le Conseil Départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional. La commune de Juvigné serait concernée par le tracé suivant :

De la meule à la Boutonnayon, de la Boutonnayon à l'Etang Neuf, de l'Etang Neuf vers le bourg et du bourg vers la route de Saint-Pierre des Landes. Il est précisé que la commune n'a aucun frais à prévoir mais que le Département a besoin que les communes concernées valident le tracé afin de pouvoir installer une signalisation et que les cyclistes puissent emprunter les voies communales concernées. Il s'agit du développement d'une liaison douce de Chailland vers l'Ille-et-Vilaine qui pourrait amener des cyclistes sur notre commune. Le Conseil municipal approuve le tracé proposé et autorise le département à installer la signalétique nécessaire.

Effraction supérette : remboursement assurance

Suite à un vol survenu à la supérette dans la nuit du 10 novembre 2018, la porte en alu à 2 vantaux doit être remplacée. Or, le bâtiment appartenant à la commune et le préjudice étant supérieur à 1.000 €, c'est l'assurance de la commune qui prend en charge les dégâts. Le devis de réparation s'élève à 3.917,88 € et le remboursement à 3.043,11 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de LOGIC Assur.

Dégradations stade de foot : participation

Des dégradations ont été faites sur la porte des vestiaires du stade lors d'un match par des joueurs de l'équipe adverse. En concertation avec les dirigeants des deux équipes, il a été décidé que le club concerné, à savoir l'US Saint-Berthevin, verserait une participation d'un montant de 120 € pour le remplacement de cette porte. Le Conseil municipal accepte cet accord.

27 Mars 2019

13 présents

Vote des taux des impôts locaux

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux des trois taxes sans augmentation pour l'année 2019 qui restent donc fixés comme suit : Taxe d'habitation : 17.41%, Foncier bâti : 24.63%, Foncier non-bâti : 35.62%

Budget commune 2019

Monsieur le Maire rappelle que les principales ressources financières de la commune sont constituées par le produit des trois taxes locales, à savoir les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et le foncier non-bâti ainsi que par les dotations d'État. A ce jour, ces dernières ne sont pas connues. En conséquence, les prévisions budgétaires ont été réalisées sur la base d'un estimatif fourni par l'association des maires pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), soit 197.000 €. Comme les années précédentes, afin de continuer à respecter l'engagement de ne pas augmenter les taux, il faut donc continuer à étaler, dans le temps, les investissements. D'autres incertitudes concernent le montant des compensations versées par l'État qui sont inconnues à ce jour. Ce budget 2019 a été étudié, en détail article par article, par la Commission des finances et est préparé sans augmentation des taux des trois taxes locales et avec un recours éventuel à l'emprunt pour un montant de 250.000 € pour le projet de « pôle commercial » (boulangerie). Le Conseil municipal adopte le budget 2019 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales (y compris les opérations d'ordre) : 1.545.151 € (contre 1.502.986 € en 2018)

VOIRIE : Des crédits d'un montant de 30.000 € sont inscrits à l'article 60633 pour l'achat de fournitures de voirie pour les travaux d'entretien réalisés par les employés communaux, dont 20.000 € réservés pour les travaux en régie qui seront réaffectés à l'investissement (liant pour réalisation du rechargement et enduits, location matériel, pierres,..) et 47.000 € (dont 30.000 € réservés pour le point à temps) à l'article 615231 pour des travaux d'entretien de la voirie réalisés par entreprise et non par les employés communaux.

Fournitures scolaires : la commune prend en charge les dépenses concernant les fournitures scolaires pour un montant de 51 € par élève. Les effectifs sont en légère baisse avec 136 élèves contre 156 auparavant.

Charges de personnel : Les crédits prévus au chapitre 012, soit 596.726 €, intègrent l'augmentation des cotisations retraite (ouvrières et patronales) mais aussi les divers avancements d'échelon. De même est prévu le remplacement de Mme Martine Trillion pendant son temps de formation BAFA. Est également prévu le remplacement de Jacky Bouvier à compter du 15 avril 2019.

Autofinancement des investissements : Une somme de 222.000 € est prévue à l'article 023 pour l'autofinancement des investissements (contre 113.800 € en 2018 et 130.000 en 2017). Cette somme ajoutée au prélèvement sur l'excédent 2018 affecté à l'investissement, soit 180.000 €, porte donc l'autofinancement des investissements à 402.000 € (contre 421.800 € en 2018 et 320.000 € en 2017), sur un total prévu de 793.653 €.

Recettes totales : 1.545.151 € (y compris le report de l'excédent 2018 pour 426.890,88 € contre 426.485,02 en 2018)

A ce jour, la commune n'a reçu aucune notification des recettes attendues concernant les dotations d'État. Le montant de la dotation forfaitaire, versée par l'État, a donc été estimée sur la base d'un outil fourni par l'Association des Maires et resterait stable par rapport à l'année précédente, soit 197.000 €, après les baisses consécutives de ces dernières années. Il se peut que des décisions modificatives soient à prendre en cours d'année quand le montant exact sera connu. D'autant plus que le montant des dotations de péréquation est également inconnu à ce jour. Cependant, depuis 2010, la baisse de la dotation forfaitaire (moins 57.891 € entre 2010 et 2017) a été compensée par la hausse des dotations de solidarité rurale et de péréquation (+ 73.500 €) dont bénéficie la commune. Mais il n'y a aucune certitude pour les années à venir sur la poursuite de ces compensations. Il convient donc de rester prudent. Le budget 2019 est proposé avec une reconduction, **sans augmentation**, des taux des trois taxes communales. Le produit estimé, soit 474.000€, est en augmentation de 14.241 € par rapport à 2018. Il est rappelé que concernant le fonctionnement, la commune offre des services déficitaires : cantine-garderie, activités périscolaires, Accueil de loisirs, bibliothèque, musée. Pour 2019, une somme de 426.890,88 € est reprise en excédent de fonctionnement contre 426.485,02 € en 2018 et 414.246,97€ en 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 793.653 € (603.342 € en 2018 et 899.420 € en 2017)

Sont proposés :

- **Le report du déficit : NÉANT (contre 48.934,41 en 2018 et 100.580,06 € en 2017)**

- **Les attributions de compensations annuelles à verser à la Communauté de Communes pour 1.057,86 €** (écritures comptables suite au transfert de la zone artisanale route de la Croixille).

- **le remboursement en capital des emprunts pour 92.500,14 €** comprenant l'annuité normale ainsi que 7.500 € de remboursement à la CAF (prêt de 75.000 € à taux 0, pour la construction du périscolaire, représentant un remboursement annuel de 7.500 € jusqu'en 2022). L'annuité (capital et intérêts) s'élève à 126.729 €, suite à la réalisation de l'emprunt de 389.000 € en 2017, contre 127.684 € en 2018, 117.857 € en 2017, 108.528,78 € en 2016, 135.288,99 € en 2015 et 136.245,17 € pour 2014), y compris les 7.500 € de la CAF.

- **La voirie (rechargement et enduits) pour 50.000 €** pour les travaux réalisés par entreprise. A cette somme s'ajoutent 20.000 € de travaux en régie (achat liant, pierres, etc., ...) soit 70.000 € pour l'investissement voirie, plus 30.000 € maximum réservés pour le point à temps en fonctionnement (article 615231). Soit une somme totale de 100.000 € consacrés à la voirie en 2019, contre 130.000 € en 2018 mais qui étaient destinés à rattraper la somme moindre consacrée en 2016 et 2017 en raison des travaux d'accessibilité et de sécurisation du bourg.

- **L'Église** : Un report de 23.400 € correspondant à l'étude diagnostique sur les travaux à réaliser est repris au budget 2019 auquel il est ajouté une somme de 35.000 € qui pourrait, éventuellement, être consacrée à l'éradication des mérules ou autre travaux urgents. A noter qu'à ce jour, l'étude n'est pas finalisée.

- **L'achat de divers matériels pour 13.800 € (dont 8.000 € provisionnés en cas de matériel à remplacer)** : comprenant : le remplacement du photocopieur de la mairie, deux chariots de Style et Métal pour la salle des fêtes, un vidéo pour la salle des fêtes et un écran mobile pour la salle des associations.

- **Gros travaux bâtiments communaux pour 102.895 € (dont 17.595 € provisionnés en cas d'imprévus sur un bâtiment)** comprenant le report de 4.000 € pour le mur de la salle des fêtes (devis Berthelot) et auquel sont ajoutés : des toilettes aux normes au Plan d'eau (les mêmes que celles place de l'Église), l'installation d'un système contre la foudre à la mairie, l'installation de pare-ballon au stade, la mise en place d'un ensemble de 12 cases funéraires au columbarium (il n'en reste plus que deux actuellement), le remplacement du chauffe-eau au périscolaire et la modification du chauffage de la supérette.

- **Pôle commercial pour 450.000 € comprenant travaux, maîtrise d'œuvre et divers** : Suite à la décision du Conseil municipal du 8 Janvier décidant de lancer toutes démarches nécessaires en vue de la construction d'un bâtiment pouvant abriter un ou deux commerces dont une boulangerie, diverses rencontres ont eu lieu avec des constructeurs et installateurs. Par ailleurs, des demandes de subventions sont en cours. Cependant, un couple très intéressé par la reprise du fonds de commerce de la boulangerie (sans achat des murs) est venu se présenter en mairie, le 20 mars dernier, accompagné d'un représentant des Moulins de Rennes. Ce couple ayant entamé des démarches auprès du liquidateur, le Conseil municipal décide de ne pas lancer les travaux pour le moment et d'attendre la décision du juge du tribunal afin de ne pas faire concurrence à une initiative privée. Cependant, ce programme ainsi que les demandes de subventions restent inscrits au budget en cas d'échec de cette initiative privée.

Recettes : 793.653 €

Le financement des dépenses est assuré par :

- **le report de l'excédent 2018** pour 2.319,20 €

- **un prélèvement sur l'excédent 2018** de 180.000 € (contre 308.000 € en 2018 grâce à la reprise d'une partie de l'excédent du budget assainissement l'année précédente, 190.000 € en 2017, 190.000 € en 2016, 190.000 € en 2015 et 223.000 € en 2014).

- **un prélèvement sur la section de fonctionnement** de 222.000 € (contre 113.800 € en 2018, 130.000 € en 2017, 208.000 € en 2016, 221.000 € en 2015 et 210.000 € en 2014).

- **le FCTVA sur les travaux réalisés en 2018** pour 45.000,74 € ainsi que l'amortissement du PLU et de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes (suite au transfert des zones artisanales) pour 2.333,06 €.

- **un emprunt prévisionnel de 250.000 € ainsi que des subventions** de 50.000 € de la région et de 42.000 € du Fonds de Solidarité pour les Investissements Locaux (par l'intermédiaire de la Communauté de communes) pour le projet « Pôle commercial ».

Le Conseil municipal approuve le budget 2019 et décide de verser les subventions suivantes : Comice agricole : 300 € ; CATM Juvigné : 300 € ; Comité des Fêtes de Juvigné : 1.700 € ; Familles Rurales de Juvigné : 1.500 € ; US BLEUETS Juvigné : 1.700 € ; Union commerciale de Juvigné : 1.500 € sous réserve de la constitution d'un bureau, du dépôt du bilan financier et d'activités et d'une demande ; ADMR Juvigné : 2.000 € ; activités pédagogiques école : 51 €/élève qui s'ajoutent aux fournitures scolaires présent en charge par la commune à raison de 51 €/élève ; SPA Laval : 100 € ; Générations Mouvement de Juvigné : 500 € ; Amicale Laïque Juvigné : 500 € ; Cyclo club de Juvigné : 850 € plus 350 € à titre exceptionnel pour le changement des tenues soit 1.200 € ; Les Amis de Chocianow : 1.500 € qui seront versés uniquement en cas de déplacement en Pologne en 2019 dans le cadre du jumelage ; association des donateurs de sang d'Ernée : 50 € ; association du Musée de Juvigné : 2.000 € ; Accueil de loisirs géré par Familles Rurales : 20.000 € maximum ; Amicale des pompiers de Juvigné : 500 € ; Basket de Saint-Pierre des Landes 300 € ; Tour du Bocage et de l'Ernée : 3.000 €. Soit un total maximum de 45.000 €.

Concernant les demandes de subventions émanant des associations, à la demande de plusieurs élus, à compter de l'année prochaine, il sera demandé aux associations qui font des repas de s'engager à se fournir en priorité dans le commerce local par la signature d'une charte. Il n'est, en effet, pas normal, que la subvention versée par la commune soit utilisée pour des dépenses alimentaires en dehors du commerce local. De même, une réflexion sera menée sur la rédaction de demandes communes aux associations qui devront remplir ces imprimés en faisant figurer leurs dépenses et recettes de l'année précédentes mais aussi les sommes figurant sur les comptes livrets ainsi que les activités envisagées pour l'année à venir.

Budget annexe lotissement 2019

Le Conseil municipal approuve le budget 2019, qui se présente comme suit :

Fonctionnement : dépenses=recettes= 568.311€

Investissement : dépenses=recettes= 644.511€

Ce budget est constitué essentiellement par des opérations d'ordre (écritures des stocks, intérêts,..). Une parcelle ayant été vendue en 2018, il reste donc 17 lots disponibles sur 28. Une option a été déposée sur le lot 5 par une maison de construction. L'emprunt de 100.000 € réalisé pour la 1^{ère} phase se termine en 2024. L'éclairage public et une voirie provisoire ont été réalisés en 2013 permettant aux habitants d'avoir un cadre de vie fonctionnel.

Offre d'achat d'un bâtiment communal faite par un particulier

Monsieur le Maire informe que, par courrier du 18 Mars, le gérant de M'Pizza, Monsieur Michael GILBERT, propose à la commune d'acheter le bâtiment qu'il loue actuellement, plus le garage situé rue de St Hilaire ainsi que le terrain situé derrière ce bâtiment pour le prix de 20.000 € hors frais de notaire. Monsieur GILBERT projette, en effet, d'agrandir sa pizzeria et de créer un gîte dans l'ancienne partie habitation. Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté ce bâtiment pour la somme de 30.000 € et effectué environ 10.000 € de travaux. Après discussion, le conseil municipal n'est pas contre le principe de vendre mais pas au prix proposé. Par ailleurs, les élu(e)s souhaitent visiter le terrain de cette parcelle cadastrée AB 562 d'une surface totale de 403 M2 avant de prendre une décision. En conséquence, la prochaine réunion de conseil débutera par cette visite.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

L'enquête publique pour le PLUI aura lieu du **8 juillet au 10 août** inclus. La permanence du commissaire enquêteur est prévue à Juvigné le mercredi 17 juillet de 9h à 12h. Cependant, les administrés pourront consulter les documents aux horaires d'ouverture de la mairie et laisser leurs observations sur le registre.

LES BRÈVES

État civil

Décès

Marie GENOUËL, veuve de Marcel BOURSERIE, le 20 décembre 2018, « L'Étang Rond », (93 ans).
Hélène BLANCHET, veuve de Henri ISLAND, le 25 décembre 2018, « Résidence du village fleuri », (89 ans).
Roland GIAUMÉ, époux de Odile GOUGEON, le 29 décembre 2018, « 9, place de l'Église », (82 ans).
Marie GENOUËL, veuve de Joseph BOYÈRE, le 31 janvier 2019, « Résidence du village fleuri », (94 ans).
Marie POIRIER, veuve de René BOUVIER, le 06 février 2019, « Résidence du village fleuri », (97 ans).
Marie-Josèphe DABO, le 9 février 2019, « 35 rue de l'Ancolie », (66 ans).
André RENAUD, époux de Claudette SEGAUD, le 18 février 2019, « 25 rue des Lilas », (83 ans).
Maria OLIVIER, veuve de Georges LELIÈVRE, le 19 février 2019, « Résidence du village fleuri », (106 ans).
Sylvaine FREIN, veuve de François LINAIS, le 27 février 2019, « Résidence du village fleuri », (96 ans).
Martine LAVOLLÉE, épouse de Dominique TESNIÈRE, le 12 mars 2019, « La Haute Courtraie », (66 ans).

Manifestations à venir

<p>MAI</p> <ul style="list-style-type: none">- Dimanche 5: Armistice – Ouverture du Musée à 14h00 – Élection Mademoiselle Mayenne à 14h00- Vendredi 10 : Assemblée générale de la raquette Juvignéenne- Samedi 18 : Nuit européenne des Musées- Vendredi 24 : Assemblée générale Familles Rurales à 20h15- Samedi 25 : fête communale (duathlon enfants et adultes l'après-midi puis buffet campagnard et feu d'artifice au plan d'eau le soir). Fête foraine.- Dimanche 26 : fête communale (Tour du bocage et de l'Ernée avec un contre la Montre par équipe à 9h et une étape en ligne à 14h avec départ et arrivée dans le bourg. Fête foraine. <p>Dimanche 26 : Élections européennes</p>	<p>AOÛT</p> <ul style="list-style-type: none">- Jeudi 1er : Soirée de clôture Accueil de Loisirs- Samedi 24 et dimanche 25 : Une équipe du cyclo-club Juvignéen participera aux 24 heures du Mans vélo <p>SEPTEMBRE</p> <ul style="list-style-type: none">- Mardi 3 : Concours de belote Générations Mouvement- Dimanche 15 : Potée du Musée et vide-greniers- Samedi 28 : Classe 9 <p>OCTOBRE</p> <ul style="list-style-type: none">- Samedi 12 : Couscous du Comité des fêtes- Dimanche 20 : Randonnée VTT et pédestre du Cyclo-Club <p>NOVEMBRE</p> <ul style="list-style-type: none">- Samedi 9: Soirée du Sporting Club- Dimanche 10 : Armistice- Mercredi 13: Repas du CCAS (+ de 70 ans)- Vendredi 22 : Assemblée générale du Cyclo-club <p>DÉCEMBRE</p> <ul style="list-style-type: none">- Jeudi 5: Repas Générations Mouvement- Vendredi 6 : Assemblée générale des amis de Chocianòw- Samedi 7: Option Sainte-Barbe à La Croixille- Dimanche 22 : Porte ouverte de la caserne des sapeurs pompiers- Mardi 31 : Saint Sylvestre du Comité des fêtes <p>- Du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 : Pêche au Plan d'eau Saint-Martin</p>
<p>JUIN</p> <ul style="list-style-type: none">- Samedi 1^{er} : Sortie Alpes Mancelles du Cyclo Club- Samedi 8 : 2^{ème} étape des Boucles de la Mayenne – Étape La Croixille / Lassay les Châteaux (passage par Juvigné)- Dimanche 16 : Course poursuite sur terre- Vendredi 21 : Fête de la musique- Dimanche 30 : Fête de l'école	
<p>JUILLET</p> <ul style="list-style-type: none">- Jeudi 4 : Repas du club Générations Mouvement- Vendredi 5 : Remise des dictionnaires aux CM2 – Assemblée générale de l'U.S les Bleuets- Samedi 6 : Sortie du cyclo-club à Jullouville – Permanence inscriptions cours de tennis- Samedi 20 : Tournoi de tennis de la raquette Juvignéenne- Dimanche 21 : Tournoi de tennis de la raquette Juvignéenne- Du 8 juillet au vendredi 26 juillet : Cours de tennis	